

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****3e séance**

De la séance ordinaire du

de la législature

Judi 15 décembre 2011 à 19h00

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 52 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Brigitte FAYET
Eileen HAZBOUN
MM. Lucien COPPOLA
Christophe GUENAT
Gabriel NICOD
Fabio SKORY
Christian STOLL

Absente : Mme Alexandra GAILLE

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. Président Michel JUNOD ouvre la séance à 19.00 h. précise, une heure avant l'horaire habituel en raison du traditionnel souper de fin d'année qui suivra les débats de cette soirée. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue la présence des membres de la Municipalité in corpore et du fidèle public.

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation du 30 novembre 2011 est accepté à l'unanimité tel que présenté :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis Municipal No 7 / 2011 «Budget 2012»
6. Préavis Municipal No 8 / 2011 « Rapport de la Municipalité au Conseil communal concernant l'adoption des règlements relatifs à la mise sur pied d'un Conseil d'Etablissements pour les deux Etablissements scolaires de Prilly et environs, ainsi que l'approbation d'une modification des Statuts de l'ASIGOS et d'une Convention d'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire. »

7. Préavis Municipal No 9 / 2011 « Participation de la Commune de Romanel-sur-Lausanne à la constitution de la région de Protection Civile du district de Lausanne. »
8. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 52 conseillères et conseillers sur 60 sont présents Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD signale une faute de frappe à la page 34, 4^e paragraphe, sous le point 1 des extraits du Jugement : «sur une coupole en plastique ».

Il souligne une autre erreur à la page 62, 4^e paragraphe, 4^e ligne : il s'agit de 90 **millions** (et non pas milliards).

M. le Conseiller Eric EGGEN demande la correction suivante à la page 70, dans son intervention au 4^e paragraphe : « ...et n'était pas **pro** active » (en lieu et place de trop active).

M. le Municipal Denis FAVRE relève une dernière erreur à la page 59, 5^e paragraphe, 7^e ligne : « ...on est sauf erreur à une **trentaine** de francs... » (et non pas centaine).

VOTE : le procès-verbal corrigé est admis à la majorité moins une abstention, avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture.

5. Préavis municipal No 07 / 2011 « Budget 2012 »

M. le Président Michel JUNOD annonce que, comme d'habitude, nous passerons en revue les pages jaunes, puis blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur, suivi d'une discussion dans l'assemblée.

La parole est donnée à **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président-rapporteur de la commission des finances pour la lecture de son rapport.

Pages jaunes 1 à 14**DISCUSSION**

M. le Municipal Denis FAVRE remercie tout d'abord la Commission des finances de son travail et de son excellent rapport. Il relève que, comme premier budget qu'il présente, on ne peut pas dire que ce soit un budget très intéressant. Malgré tout, les chiffres sont ce qu'ils sont et ils nous ramènent à une certaine réalité. Il faut prendre ce budget comme « un mauvais passage » qui, espérons, ne durera pas. La Commune a cependant les capacités pour passer ce cap difficile en dépit de cette marge d'autofinancement mauvaise. Les chiffres sont à regarder comme ceux d'un budget et il faut souhaiter que les suivants soient meilleurs. Il souligne encore que les comptes, par rapport au budget, présentent encore de nombreuses inconnues. Au printemps, lorsqu'arriveront les décomptes définitifs des impôts cantonaux, on y verra certainement un peu plus clair. En septembre arrivera la péréquation qui, en 2010, nous avait apporté une bonne nouvelle puisque l'on avait trop payé et que cela avait amélioré la situation de quelque 800'000.- CHF. Il est vrai que depuis 2004, entrée en vigueur de la péréquation, nous n'avons pas cessé de jongler avec les chiffres et, comme l'a du reste relevé la Commission des finances, il est toujours difficile d'établir les budgets. Il faut regarder celui-ci d'une manière constructive et ne pas perdre de vue que la Municipalité n'est pas obligée de dépenser ce qui est voté au budget. Elle assure qu'elle fera tout son possible pour limiter les charges. Elle a déjà coupé dans le vif côté charges et le problème est plutôt aussi du côté des revenus.

Pages blanches (pages 15 à 82)**Administration générale (pages 16 à 25)**

M. Daniel DUPASQUIER corrige le point 151.3653 « Ecole de musique Cheseaux/Romanel dont le texte dans le rapport de la Commission, en page 7, est incomplet. Il faut lire : « Une nouvelle loi a été mise en vigueur en 2012. Les coûts d'élèveront dès le 1^{er} août 2012 à CHF 4.50 par habitant et augmenteront par la suite jusqu'à atteindre jusqu'à CHF 9.50 par habitant. »

Pas de discussion

Finances (pages 26 à 29) et Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)

Pas de discussion

Travaux (pages 38 à 47)

La Commission des finances présente un amendement au compte 410.3011 (Dicastère des Travaux : traitements du personnel du Service technique) proposant de ne pas augmenter le taux d'activité du technicien de 62.65 % à 100 % et permettant ainsi une économie de CHF 42'800.- et réduisant ainsi l'excédent de charges de la commune à CHF 909'100.-.

DISCUSSION

M. le Conseiller Lothar HELM (page 43, comptes 435 Eclairage public) qui, après avoir cherché dans le budget le point correspondant à « Achats et consommation d'électricité » qui aurait dû diminuer quelque part, a bien trouvé le compte 430.3123 qui présente effectivement un chiffre de 0. Par contre, il n'a pas trouvé le point correspondant au 435.4144 « Entretien du réseau : 15'000.- CHF » qui devrait aussi baisser quelque part ailleurs. Sur quel compte est-ce que c'est ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que cela concerne le préavis qui a été voté lors de la séance du 10 novembre 2011 et cite le compte 820.3144 « Service électrique – Entretien du réseau ».

Mme la Municipale Christine CANU, relativement à l'amendement de la Commission des finances (compte 410.3011), apporte des précisions sur l'augmentation de l'activité du technicien, M. Rochat. Le bureau technique est composé de 3 personnes. M. Rochat travaille à 62.65 % pour Romanel, c'est-à-dire 22 % pour Jouxens et 40 % effectivement pour Romanel. Au vu des grands dossiers que la Commune a à cœur de mener à bien, tout se passe normalement, c'est-à-dire qu'il y a suffisamment de temps. Mais, il y a un problème pour ce qui est des petits dossiers, c'est-à-dire les demandes des habitants de Romanel (jardins, murets, etc.) pour lesquelles il y avait un retard très important. Cet été, la Municipalité a engagé une personne externe, M. Parra, pour une durée indéterminée et à temps partiel pour pallier aux absences de Mme Pralong et M. Auer pour cause de maladie et accident. Cette personne est allée un jour voir Mme la Municipale pour lui dire qu'il y avait un retard vraiment très important au bureau technique.

Ce n'est donc pas simplement le souhait du collaborateur d'augmenter son taux d'activité. La Municipalité a par conséquent planché sur le sujet et a décidé de proposer cette augmentation au Conseil. De plus, au niveau des chiffres, il est important de relever qu'au compte 420.3185 "Honoraires et frais d'expertises", il a été enlevé CHF 20'000.- par rapport au budget de 2011 et qu'il ne reste plus que CHF 30'000.- au budget 2012. C'est cette somme-là qui correspond aux frais occasionnés par les contrôles de chantiers. M. Rochat est titulaire d'un diplôme délivré par le Canton de Vaud pour la surveillance des chantiers et il sera affecté à cette surveillance, d'autant plus que le Canton va augmenter aussi les vérifications, car il s'est aperçu que seulement 60 % des chantiers étaient contrôlés.

La Commune de Jouxens, qui a également beaucoup de travaux en cours, va aussi revoir son règlement sur la police des constructions et M. Rochat verra aussi son activité augmenter à ce niveau-là. Bien entendu que la part de Jouxens sur le salaire de M. Rochat nous sera reversée.

Au vu de ceci, **Mme la Municipale Christine CANU** encourage le Conseil à ne pas soutenir cet amendement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER fait remarquer que la Municipalité est un peu vexée car jusqu'à maintenant il lui était reproché de manquer de vision d'avenir ! C'est clair que la position de la Commission des finances serait compréhensible si la Municipalité n'était pas sûre qu'il y ait plus de travail dans le domaine des bâtiments et de l'urbanisme ces prochaines années. M. Rochat possède toutes les qualités pour ces travaux qu'il fait par ailleurs pour d'autres communes, c'est donc se préparer l'avenir pendant ces trois prochaines années. A cet égard, le chantier de la Migros occupe un temps important du contrôle des chantiers et pour les prochains travaux, il faudra bien avoir du personnel formé. C'est donc bien avoir une vision d'avenir que de se garder un collaborateur compétent et ne pas avoir recours à des mandats externes, qui sont facturés à d'autres tarifs qu'un employé communal.

M. le Syndic ajoute que concernant certains bâtiments communaux, parmi lesquels la Laiterie et l'ancien four banal, pour lesquels la Commission des finances a déjà posé la question moult fois de ce qu'il allait en advenir, la Municipalité aimerait commencer des études sans avoir recours à l'architecte-conseil qui travaille à d'autres tarifs. M. Rochat est dessinateur-architecte, travaille pour le reste de son temps dans un bureau d'architecte, il est donc tout à fait à même de s'atteler à certains travaux, entre autres aussi pour le futur bâtiment du Brit. C'est donc bien préparer l'avenir et ce n'est pas là qu'il faut couper selon l'avis de la Municipalité.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS demande davantage d'informations sur les fonctions de MM. Auer et Rochat.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER explique que M. Auer est plutôt dans le domaine de l'urbanisme. Il travaille actuellement sur plusieurs plans de quartier, dont le PPA Village, le PQ Pré Jacquet et l'étude pour l'aménagement du périmètre de la Gare, suite au vote du 10 novembre. M. Rochat s'occupe de la police

des constructions de par sa formation et ses activités qu'il assure dans deux autres communes du pied du Jura dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle la Municipalité désire qu'il reprenne le contrôle des chantiers qui est quelque chose d'important.

Le Canton a récemment envoyé une circulaire aux communes qu'il montre du doigt et qui leur rappelle toutes les exigences qu'il faut respecter, notamment dans le domaine des économies d'énergie. C'est M. Rochat qui s'en occupera.

M. le Conseiller Daniel ROTA demande ce que sous-entend "beaucoup de retard" ? Combien de temps cela représente-t-il, six mois, une année, quelques semaines ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER explique qu'il peut s'agir de 2 à 3 mois, mais qu'il y a dans la Police des constructions des délais à tenir. Il reconnaît et regrette que certains dossiers n'aient pas été traités avec la célérité voulue.

Instruction publique et cultes (pages 48 à 57), Police (pages 58 à 65), Sécurité sociale (pages 66 à 69) et Services Industriels (pages 70 à 75)

Pas de discussion

DISCUSSION GENERALE

M. le Conseiller Patrick MASPOLI constate que la Commission des finances a inscrit un amendement dans ses conclusions, mais il s'étonne de ne pas y trouver un 2^e amendement relatif à la note de la page 4 du rapport sur l'indexation des salaires au coût de la vie de CHF 10'900.- qui ne sera pas octroyée en 2012.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER répond qu'effectivement la Commission des Finances aurait pu faire un 2^e amendement concernant ce poste.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, lorsqu'il a lu ce budget présentant un tel excédent de charges et surtout une marge d'autofinancement aussi faible, s'est dit qu'il faudrait au moins arriver à ce que celle-ci soit à zéro. Il a étudié tous les comptes et, au fil des jours et des rencontres dans la commune, il s'est aperçu qu'il n'était pas le seul avec ce grand souci.

Cela a abouti au dépôt de 8 amendements signés par 17 personnes issues des deux groupes du Conseil : Oppliger Patrick, Progin Jean-Claude, Jaunin Blaise, Quiblier Frédéric, Dériaz Guillaume, Thuillard Jérôme, Pisani Jean-Claude, Perey Jean-Luc, Staub Catherine, Morier François, Wittmer Aldo, Bertholet Michel, Maspoli Patrick, Henry Thierry, Pisani Ben Nsir Nadia, Mathys Jean-Luc, Fayet Jean-Jacques.

Ils sont présentés au Président du Conseil **Michel JUNOD** qui propose de les soumettre à l'assemblée au moyen du rétro-projecteur et d'ouvrir la discussion l'un après l'autre.

En préambule **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** précise qu'il ne s'agit pas d'attaquer la Municipalité et de dire qu'elle a mal fait son travail, ce qui n'est pas du tout le cas. Il ne s'agit pas non plus de trouver les CHF 900'000.- d'excédents de charges mais d'essayer d'atteindre une marge d'autofinancement positive au moins à zéro, faute de quoi il faut emprunter pour le ménage courant et, personnellement, il trouve cela insupportable.

Donc, afin de réduire l'excédent de charges, mais surtout de faire passer la marge d'autofinancement de moins CHF 186'900.- à un montant proche de zéro, voire positif, voici une série d'amendements afin d'atteindre cet objectif.

Le vote sur les amendements a lieu à bulletins secrets à la demande de **M. le Conseiller Aldo WITTMER**, soutenu par plus de 10 personnes, et selon l'article 74 du Règlement. Le vote est intervenu à l'issue de la présentation des amendements et du long débat qui a suivi. Cependant, par souci de clarté, le résultat des votes est donné directement ci-dessous, après l'énoncé et la discussion de chaque amendement. Pour chaque votation, il a été délivré 52 bulletins, autant sont rentrés. Il n'y a pas eu de bulletin nul, ni de bulletin blanc, à l'exception d'un seul pour l'amendement 6.

- **Amendement 1** : page 5 : L'indice du coût de la vie d'octobre 2010 à octobre 2011 étant négatif, aucune indexation n'est calculée. Gain : CHF 10'900.-.

Pas de discussion

VOTE : accepté par 45 oui contre 7 non

- **Amendement 2** : page 17 : compte 101.3170 : Le montant de CHF 62'000.- est réduit à CHF 48'000.-. Pour la sortie des aînés un montant de CHF 14'000.- (200 personnes x CHF 70.-) est ajouté au montant de CHF 33'483.- des comptes 2010. Gain : CHF 14'000.-.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI explique qu'il a eu des discussions avec des personnes âgées qui lui ont dit qu'elles apprécient beaucoup la sortie, mais qu'elles n'ont pas besoin de faire des kilomètres, qu'elles sont heureuses d'aller à la salle communale, faire un bon repas, se retrouver et discuter.

Mme la Conseillère Astrid PINGOUD abonde dans ce sens et confirme que les personnes âgées qu'elles côtoient régulièrement lui ont déclaré ne pas apprécier de se déplacer trop loin et être satisfaites d'un goûter à Prazqueron.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER affirme de son côté que la Municipalité ne reçoit que des louanges de la part des personnes participant aux sorties en car. Il n'est pas du tout sûr que ce soit là qu'il faille toucher car les personnes âgées ont aussi droit à quelques égards. « Réfléchissez bien si c'est vraiment là qu'il faut faire des économies avant de voter sur cet amendement ! ».

VOTE : accepté par 37 oui contre 15 non

- **Amendement 3** : page 29 : compte 220.3223 : Le montant de CHF 259'700.- est réduit à CHF 212'700.-. Le taux d'emprunt proposé est trop élevé et une partie des investissements et des montants prévus doit d'une part être réduite et d'autre part reportée dans le temps. Gain : CHF 47'000.-.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI explique comment on est arrivé à ces 47'000.-. Si l'on prend les pages roses (p. 93), on voit que la Municipalité propose deux nouveaux emprunts. Un de CHF 2'000'000.- à 2 % au 1^{er} janvier 2012, un autre de 3'000'000.- à 2.20 % au 1^{er} juillet 2012. Si on ramène respectivement les taux à 1 % et 1.20 %, ce qui est tout à fait réaliste selon plusieurs téléphones faits ce matin à diverses banques, on obtient des gains de deux fois CHF 10'000.- + CHF 18'000.-.

De plus, il est proposé de réduire ces emprunts de CHF 900'000.- comme suit : dans les investissements prévus en 2012 (page 89 du budget), on reporte celui du refuge et on supprime CHF 400'000.-. Sur les CHF 500'000.- en 2012 et les 1'000'000.- en 2013 prévus pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie, on doit pouvoir réduire quelque chose et on ramène à CHF 400'000 ceux de 2012, d'où un gain de CHF 100'000. Idem pour les travaux de Prazqueron à hauteur de 1'000'000.- en 2012 et 800'000.- en 2013, qui sont ramenés à 900'000.- pour 2012, donc un nouveau gain de 100'000.-. Enfin, page 90 du budget, le camion de la voirie peut encore tenir et on attendra jusqu'à ce qu'il lâche définitivement, d'où un nouveau gain de 300'000.-. Ce qui porte bien le total à 900'000.- qui,

à un taux de 1 %, donne une économie d'intérêt de 9'000.-. Cette somme ajoutée aux autres 38'000.-, nous obtenons effectivement le total de CHF 47'000.-.

M. le Municipal Denis FAVRE trouve que c'est aligné ces chiffres comme des noix sur un bâton ! Il a un peu peur que les taux avancés soient trop faibles par rapport aux taux réels. Il observe aussi qu'au niveau des emprunts et taux visés, c'est mettre la Municipalité en difficulté et que l'on n'arrivera à rien avec cet amendement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remarque que c'est facile de dire que l'on peut emprunter à 1 %, mais pour combien d'années ?

« A 5 ans » répond **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** qui précise encore qu'il s'agit d'un taux pour les communes.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER n'y croit pas beaucoup. Cependant, il va sans dire que si la banque propose ce taux à la Municipalité, elle ne va pas refuser. Donc, c'est un budget, un maximum et si les taux sont plus favorables, tant mieux.

Quant à dire ce qu'il faudra ou non présenter, c'est la Municipalité qui décide avec quels préavis elle vient devant le Conseil qui les étudie, les accepte ou les refuse. Dire qu'il faut reporter ceci ou cela, c'est de la co-gestion et ce n'est pas le rôle du Conseil.

M. le Syndic fait encore remarquer que si les différences sont de moins en moins grandes entre le budget et les comptes, c'est effectivement que le budget doit être établi de manière réaliste, comme l'a dit la Commission des finances, et tout ce qui est bonus et n'est pas réalisé n'entraîne par conséquent pas de charges. Il est donc aussi d'avis que cet amendement ne doit pas être soutenu.

M. le Municipal Daniel CROT, bien au courant de par sa profession, confirme qu'il est exact que nous sommes dans une période où les taux sont historiquement bas. Il pense néanmoins que ce n'est pas très prudent de tabler sur des taux à 3 ou 5 ans mais qu'il faut justement en profiter pour obtenir des taux très favorables à 7 ou 10 ans et le taux de 2 % à long terme est tout à fait correct.

VOTE : accepté par 33 oui contre 19 non

- **Amendement 4** : page 31 : compte 310.42.72.01 : Le montant de CHF 5'000.- est augmenté à CHF 10'000.-. L'introduction du système à macarons devrait toucher plus que 13 personnes sur une population de plus de 3'000 habitants. Gain : CHF 5'000.-.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI explique qu'il semble raisonnable de penser que 25 personnes au moins acquerront un macaron.

M. le Municipal Daniel CROT confirme que les macarons sont prêts pour la mise en service le 1^{er} janvier 2012 et que l'on peut tout à fait doubler la mise !

VOTE : accepté par 44 oui contre 8 non

- **Amendement 5** : page 37 : compte 354.3141 : Le montant de CHF 50'000.- est réduit à CHF 11'000.-. Le montant de CHF 39'000.-, selon le rapport de la Commission des finances en page 9, nous indique qu'il serait utilisé pour la réfection des façades de la Maison de commune. Suite aux discussions dans les groupes de préparation au Conseil communal, il apparaît qu'il s'agit plus d'une amélioration esthétique suite au réaménagement extérieur que d'une obligation impérative de travaux urgents et nécessaires. Gain : CHF 39'000.-.

M. le Municipal Luigi MANCINI est surpris de cet amendement. En effet, il se souvient que lorsqu'il

était encore conseiller, M. Pisani était le premier à dire que la Municipalité n'entretenait pas ses bâtiments. A ce jour, il y a 22 affectations dans la commune pour un patrimoine d'une valeur de base de CHF 28'954'000.- dont il enlève les env. 6'000'000.- de Prazqueron. Il reste donc 22'353'000. S'il prend la totalité de l'entretien qui concerne son dicastère, soit CHF 163'800.-, cela correspond à 0.752 % pour l'entretien de nos bâtiments communaux. Et maintenant, on veut enlever CHF 39'000.- pour la Maison de commune pour laquelle la Municipalité a reçu des courriers la félicitant de l'entrée, des jardins, des fleurs et maintenant de l'éclairage de Noël, mais avec une façade qui laisse à désirer. C'est un bâtiment communal ! Il demande de refuser l'amendement.

VOTE : accepté par 34 oui contre 18 non

- **Amendement 6** : Page 39 : compte 410.3011 : C'est le même amendement que celui de la Commission des finances. Il s'agit de ne pas augmenter le taux d'activité du technicien de 62.65 % à 100 %. Ceci d'autant plus que le commentaire de la Municipalité nous fait penser que Jouxkens-Mézery utilisera beaucoup plus cette prestation.

Il serait donc judicieux que cette commune augmente dans son budget son organigramme et non des heures de remboursement afin de pérenniser ce poste. Et inversement, lorsque nous, Commune de Romanel, aurons besoin de ses services à plus de 62.65 %, nous paierons des heures à Jouxkens ou prendrons des experts externes. Nous aurons ainsi le choix et une plus grande liberté d'action.

Gain : CHF 42'800.-.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER ne veut pas répéter pas ce qui a déjà été dit, mais réitère cependant que ce n'est pas une bonne économie. On prendra des experts externes : à combien seront-ils payés ? Chaque année la Municipalité essaie justement de diminuer les honoraires payés à des experts externes. Il demande de refuser cet amendement.

VOTE : accepté par 30 oui contre 21 non (1 bulletin blanc)

- **Amendement 7** : Page 41 : compte 430.3189 : Le montant de CHF 32'000.- est réduit à CHF 7'000.-. Le montant de CHF 25'000.-, selon le rapport de la Commission des finances en page 10, nous indique que cette somme correspond à un nouveau contrat de balayage. Nous avons refusé il n'y a pas si longtemps l'achat d'une balayeuse et on revient via le budget avec un contrat dans les charges. Gain : CHF 25'000.-.

M. le Municipal Denis FAVRE trouve que diminuer complètement n'est pas très correct car les travaux avaient été faits durant les années passées. Si on prend le budget 2011, on avait CHF 15'000.-. Donc, si l'on passe à CHF 7'000.-, cela signifie que l'entretien va passablement pâtir. La solution proposée par la Municipalité l'a été dans le but d'entretenir correctement nos routes. A cet égard, le SESA a interdit aux communes l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage, si bien que l'on risque de voir un peu plus de végétation indésirable le long de nos routes. Il trouve aussi dommage que l'on amende des travaux qui devront alors être faits par notre personnel qui est largement surchargé. Alors que "Parcs et Promenades" est sous-doté en personnel, il n'a pas voulu venir cette année avec une personne de plus étant donné le budget, mais il faut quand même admettre que les collaborateurs, qui ont déjà énormément de travail, devront faire ces travaux qui les chargeront encore davantage. C'est pour cette raison qu'il demande de refuser cet amendement.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD fait remarquer que le Conseil a récemment refusé l'achat d'une balayeuse et que maintenant il veut encore refuser la somme demandée, il trouve cela illogique. Nous devons entretenir nos routes, notre bois, c'est quand même un minimum pour une commune comme Romanel !

VOTE : accepté par 29 oui contre 23 non

- **Amendement 8** : Page 79 : groupe de comptes 303, 304 et 305 : Le montant de CHF 506'000.- est réduit à CHF 495'700.-. Le taux global des charges sociales est régulièrement augmenté et est passé de 23.07 % en 2010 à 23.38 % en 2011. Il est proposé à 23.95 % pour 2012. A part le 0.06 % d'augmentation suite à la votation populaire et à l'introduction de la rente pont/PC famille, il n'y a aucune raison de continuer à modifier ce taux à la hausse. Il peut donc être calculé à 23.45 % (2011 : 23.38 % + 0.06 % arrondi à 23.45 %), d'où une réduction de 0.50 % sur une masse totale de CHF 2'061'600.-. Gain : 10'300.-.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER est étonné par cet amendement. Il relève que tous les calculs ont été faits par Mme la boursière concernant les charges sociales et que l'on ne va pas les refaire. La Municipalité ne va pas payer plus que le 0.06. Si on peut discuter par exemple sur les entretiens, cela n'est pas le cas pour ces charges. De toute façon, la Municipalité ne va pas dépenser si ce n'est pas nécessaire.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS demande s'il y a d'autres modifications dans les charges sociales car, si ce n'est pas le cas, le calcul proposé par l'amendement tient la route.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER précise que pour le 0.06 %, c'est en fait 0.12 %. Il répète que ce n'est vraiment pas primordial de vouloir refaire tous les calculs pour 10'000.- qui ne seront pas dépensés si ce n'est pas nécessaire.

Il y a aussi une augmentation de la LAA, ainsi que, comme voté par le Conseil en 2010, la part patronale de la LPP des membres de la Municipalité qui peuvent justifier d'un temps partiel ou être sans emploi, qui est prise en charge par la Commune. Ceci peut donc expliquer ces augmentations et les calculs donnés sont vraiment le plus justes possible.

M. le Municipal Denis FAVRE abonde dans le même sens. Ces charges sont induites par les salaires, elles ne peuvent pas être dépensées autrement !

VOTE : refusé par 28 non contre 24 oui

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI : « Bien sûr que c'est un budget ! Un budget est toujours l'addition juste de chiffres faux ! L'unique but de ces amendements est de ramener la marge d'autofinancement à zéro. Les auteurs des amendements voulaient simplement proposer d'enlever CHF 200'000.- au budget et dire à la Municipalité d'aller chercher où elle voulait. Pour finir on a décidé de prendre compte par compte et d'établir une liste. »

Il conclut par : « Si vous acceptez ces amendements en totalité, cela représente un montant de CHF 194'000.-. Ainsi, l'excédent de charges figurant en page 2 du présent préavis serait ramené de moins CHF 951'900.- à moins CHF 757'900.-. Mais surtout, le montant de la marge d'autofinancement passerait d'une position négative en une position positive, soit de moins CHF 186'900.- à plus CHF 7'100.-.

Cela signifie que la commune n'aurait pas besoin d'emprunter pour devoir payer le ménage courant, ce qui est la moindre des choses et le minimum acceptable après avoir avalisé une augmentation de 7 points d'impôt tout récemment. »

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS invite le Conseil à se rappeler qu'il a récemment refusé l'arrêté d'imposition 2012 que lui proposait la Municipalité, ce qui, à son avis, a été une erreur. Il s'est du reste battu pour le contraire à ce moment-là. La perte budgétée de CHF 951'900.- est pour lui inacceptable. Ce n'est pas parce que notre commune a un endettement pas trop élevé par rapport à d'autres communes, qu'on peut imaginer continuer à accumuler des dettes année après année. En cette période difficile pour tout le monde, il invite à maintenir l'acquis d'un endettement favorable. Le budget 2011 prévoyait déjà un excédent de charges de CHF 727'600.-. La hausse de notre dette estimée par habitant représente 69.9 % de plus par rapport aux comptes 2010.

A son avis, il ne serait pas prudent de ne tabler que sur la marge d'autofinancement qui soit suffisante pour déterminer les budgets. Il est tout autant important de juguler l'augmentation des pertes à venir. Après

avoir examiné le budget, il n'est évidemment pas à même, comme la Municipalité, de pouvoir déterminer quelles sont les économies encore possibles.

Il lui demande si, suite au vote sur l'arrêté d'imposition, elle a simplement réduit les rentrées fiscales ou si elle a repris chaque poste du budget pour l'alléger ? Si tel est le cas, quelles sont, à son avis, les dépenses maintenues qui pourraient encore être enrayerées ?

Du point de vue du Conseil, il voit 3 variantes qui se présentent :

- On admet les amendements proposés par les 17 signataires ;
- On renvoie le budget à la Municipalité, en fixant un objectif d'économies qui pourrait être par exemple à la hauteur négative de la marge d'autofinancement de CHF 186'900.- ;
- On accepte le budget tel que présenté en souhaitant que lors du prochain arrêté d'imposition pour 2013, le Conseil se montre responsable et cohérent et ait le courage d'adopter un taux d'imposition qui permette la stabilisation de la dette communale, voire de la résorber partiellement.

« Donnons-nous les moyens de notre politique, c'est là notre responsabilité en tant que conseillers. »

M. le Conseiller Henri PISANI ne désire pas revenir sur l'arrêté d'imposition mais ne veut s'intéresser qu'au budget 2012 au sujet duquel il fait les constatations suivantes : « Loin d'un acte de routine, sa préparation, sa présentation mais surtout son adoption finale par notre Conseil sont l'une des très importantes étapes de l'année. C'est là, dans la mesure de la marge de manœuvre existante, que s'élaborent les choix en matière de fonctionnement comme en matière d'investissements.

Historiquement, de façon générale, notre Municipalité construisait et gérait son budget avec une prudence louable. Depuis un certain temps déjà, l'actualité financière et économique internationale et nationale, rappelle en effet à tous, à de très grands pays comme aux collectivités locales, qu'on ne dépense jamais longtemps au-dessus de ses moyens. La facture finit toujours par arriver, et plus cette échéance est retardée, plus l'addition est lourde. Si je prends le Canton de Vaud par exemple, il le sait bien puisqu'il a mis 15 ans à retrouver des chiffres noirs et ramener sa dette à un niveau acceptable.

Car l'endettement n'est jamais sans conséquence. Il se conçoit en regard d'investissements, il peut être exceptionnellement acceptable pour passer un cap difficile, à condition d'être aussi assorti de la planification de son remboursement, mais il ne présente pas une solution durable. Il est coûteux et les intérêts à payer restreignent toujours la marge de manœuvre mentionnée auparavant.

Il n'est pas toujours facile de résister, de faire preuve de rigueur et de se restreindre volontairement. La meilleure façon de l'envisager me paraît consister à inclure ces posture et attitude dans l'engagement civique de l'élu, en particulier lorsqu'on a pris la responsabilité d'un mandat à l'Exécutif. La première chose que l'on doit à ses concitoyens, en gardant à l'esprit que l'argent est un moyen et non une fin, ce sont des finances saines.

C'est à coup sûr entrer de bon pied dans la nouvelle législature que de faire de cette santé un objectif prioritaire, c'est pourquoi je vous invite à voter avec la vérité et la justice devant les yeux. »

M. le Conseiller Bernard MOTTET ne revient pas sur le côté technique du budget, de l'arrêté d'imposition et des amendements évoqués précédemment mais désire aborder le côté moral de tout cela. Il constate que l'on va supprimer des prestations, que l'on va n'offrir qu'un goûter aux aînés, qu'on va supprimer ou du moins reporter encore la construction du refuge. Du côté de l'entretien des bâtiments, on estime que 3 % de la valeur immobilière peuvent être dévolus à l'entretien, or M. le Municipal Mancini est à 0.5 %, voire moins, sans parler du balayage. Nous avons jusqu'à maintenant une certaine qualité de vie et aussi certains avantages sociaux, mais, à travers ces chiffres, nous sommes en train de les supprimer. « S'il y avait un groupe socialiste au Conseil, j'irais chez eux pour défendre les acquis sociaux ! Et puis, trouvez-vous normal que nous allions tout à l'heure à notre souper de fin d'année et que les aînés n'aient qu'un goûter ? Alors, supprimons-le à l'avenir ! »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI réfute ces accusations de couper dans le social. En citant l'exemple de Lausanne, ville on ne peut plus socialiste, qui a fortement baissé les annuités de son personnel, il fait remarquer que les amendements proposés ne touchent pas le personnel. Quant aux aînés, un montant de CHF 70.- par personne est prévu. Pour le souper, ce soir il est prêt, mais on peut très bien le supprimer l'année prochaine !

M. le Conseiller Thierry HENRY demande à la Municipalité de répondre à la question de **M. le Conseiller MATHYS** de savoir ce qu'elle a fait avec le budget suite au vote sur l'arrêté d'imposition.

Il aimerait aussi quelques explications supplémentaires concernant les 3 points d'impôt spécial affecté au financement des ordures ménagères et déchets évoqués dans les communications municipales.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que, suite au vote sur l'arrêté d'imposition, la Municipalité a repris le budget, notamment la péréquation sur laquelle il y avait une incidence. Quant aux charges, elles n'ont pas été retouchées puisque la Municipalité avait déjà planché dessus longuement.

Concernant les 3 points d'impôt, il s'agit d'une erreur dans la publication dans la FAO et le Conseil d'Etat doit maintenant publier un rectificatif, sachant que la publication est sujette au référendum. La Municipalité n'est pas inquiète au sujet de ces 3 points, elle est même rassurée puisque la commune de St-Prex, d'où vient le député qui est intervenu au Grand Conseil au sujet de l'impôt spécial concerné, encaisse 4 points. D'autres communes agissent également de même.

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie de ces explications. Il ajoute qu'il est séduit par la proposition de **M. MATHYS** de renvoyer le budget à la Municipalité en lui demandant de trouver cette marge d'autofinancement. Même si les conseillers ont étudié le budget avec soins, ce sont quand même les Municipaux qui sont le mieux à même de juger où l'on peut encore faire un effort supplémentaire.

M. le Municipal Denis FAVRE pense que ce n'est pas forcément une bonne idée. En effet, le budget doit être rendu à une certaine date et, si ce n'est pas le cas et qu'il faut attendre 2 à 3 mois pour disposer d'un autre budget, la Municipalité ne peut engager que des dépenses courantes. Même si la Municipalité présente un budget, il est vrai pas très bon, elle va chercher encore des économies durant l'année, trouver des solutions de l'intérieur avec tous les paramètres. Il est important de ne pas perdre de vue qu'elle doit encore recevoir du Canton des chiffres définitifs pour 2011. La Commission des finances en sera bien sûr informée.

En dépit de tout cela, il demande au Conseil d'accepter le budget tel quel, sans les amendements, si ce n'est éventuellement l'amendement 1 concernant l'indexation.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS répète que nous devons assumer notre décision d'avoir voté le taux d'imposition. Il rejoint **M. MOTTET** sur le fait qu'il ne faut pas négliger l'aspect social, bien-être et confort. Mais il est de la responsabilité du Conseil de savoir, si les moyens manquent, se serrer la ceinture et se priver de quelque chose.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER tient à relever que même si tout le monde a le souci de parvenir à des comptes meilleurs, il y a tout de même 17 personnes qui ont signé les amendements. Il reprend plusieurs chiffres qu'il avait déjà évoqués lors de la séance du 10 novembre 2011, notamment les 40 millions d'investissements qu'il faudra bien financer et les nombreuses charges qui vont encore venir s'ajouter aux actuelles. Il comprend aussi les remarques concernant l'aspect social, mais, pour faire du social, il faut de l'argent et, pour faire de l'argent, il faut être économe partout où on peut le faire. Même si ce n'est pas facile, il faut être courageux dans les recherches d'économies. Nous n'avons pas le choix car nous allons être rattrapés par la réalité. Il est de notre devoir de trouver des solutions pour le bien-être de notre population.

M. le Conseiller Daniel ROTA abonde dans le sens de tous les préopinants concernant le souci de chacun de parvenir à une amélioration de la situation et d'oser prendre les décisions à cet effet. Il remercie tous ceux qui ont fait des propositions dans ce sens. Il serait toutefois plus à l'aise si l'on avait une vision à plus long terme. En effet, nous pouvons accepter ces quelque CHF 200'000.-, ce n'est pas beaucoup finalement. Si on les accepte cette année, ce sera combien l'année prochaine ? Et où va-t-on les trouver ? Il faut chercher, non seulement par les impôts, mais aussi par d'autres revenus. C'est un travail de longue haleine et il faut s'y atteler pour parvenir au but d'atteindre le zéro.

A la demande de **M. le Conseiller Henri PISANI**, appuyé par plus de 10 personnes, la séance est suspendue selon l'article 71 du Règlement.

Elle est reprise une dizaine de minutes plus tard et suivie du vote sur les amendements dont les résultats ont été donnés ci-dessus.

VOTE FINAL SUR LE BUDGET 2012 AMENDE présentant un excédent de charges de CHF 768'200.00 : il est adopté à une large majorité moins 2 non et 2 abstentions.

6. Préavis Municipal No 8 / 2011 « Rapport de la Municipalité au Conseil communal concernant l'adoption des règlements relatifs à la mise sur pied d'un Conseil d'Etablissement pour les deux Etablissements scolaires de Prilly et environs, ainsi que l'approbation d'une modification des Statuts de l'ASIGOS et d'une Convention d'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire. »

Pour la Commission technique, **Mme la Conseillère Caroline URNER**, présidente-rapporteur, lit son rapport.

Les commissaires ont adopté un amendement au point 3 des conclusions concernant l'article 29 du Règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement scolaire primaire de Prilly – Romanel-sur-Lausanne - Jouxens-Mézery.

DISCUSSION

M. le Municipal Daniel CROT remercie Mme la rapporteur de son excellent travail.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE LA COMMISSION : il est accepté à l'unanimité.

VOTE SUR LE PREAVIS AMENDE : il est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal No 9 / 2011 « Participation de la Commune de Romanel-sur-Lausanne à la constitution de la région de Protection Civile du district de Lausanne. »

La parole est donnée à **M. le Conseiller Michel BERTHOLET**, président-rapporteur de la Commission technique, pour la lecture de son rapport.

C'est ensuite **M. le Conseiller Henri PISANI**, rapporteur de la Commission des finances, qui lit son rapport.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE SUR LE PREAVIS : il est adopté à l'unanimité.

8. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Claudia PERRIN, pour la Commission de Jeunesse, informe que le Règlement du Parlement des Jeunes est à bout touchant, après un travail considérable et remarquable des membres.

La vidéothèque va ouvrir le 13 janvier 2012. Là aussi un magnifique travail a été accompli. De plus amples informations sont disponibles dans le Romanel Info de décembre 2011. Un appel est lancé pour obtenir des DVD, donc, si vous en avez que vous ne voulez plus, n'hésitez pas à les offrir à nos jeunes.

Mme la Conseillère Catherine STAUB est la nouvelle présidente de la Commission des jeunes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que l'ASIGOS s'est réunie et s'est organisée. Il en a été élu Président et **M. le Conseiller Patrick MASPOLI** est membre de sa commission de gestion.

9. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ demande s'il n'est pas possible de traiter du budget un autre soir que celui du souper ?

M. le Président Michel JUNOD lui répond qu'il n'y aura plus de souper !!! En règle générale toutes les Communes discutent de leur budget à la dernière séance de l'année.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI soutient la demande de **M. DERIAZ** et confirme qu'elle avait déjà été faite les années passées.

Il aimerait savoir qui a signé l'avis juridique concernant le postulat de **M. Eric EGGEN** au nom de la Commission d'urbanisme (séance du 10 novembre 2011).

C'est Mme Nathalie DURAND, juriste, répond **M. le Président Michel JUNOD**.

M. le Conseiller Simon LOB aimerait savoir quand est-ce que la place de jeux du Tilleul sera ouverte ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que le gazon n'a pas poussé à satisfaction et que, pour préserver le travail déjà accompli par les employés communaux, l'ouverture se fera au printemps.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS désire des informations sur le site de Boxer.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que pour le moment on ne sait rien. La bière est toujours brassée sur les lieux mais on ne dispose pas d'autres informations.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD propose, au vu du résultat sur le budget, que les jetons de présences de 2012 restent à la caisse communale.

Après une courte discussion, **M. le Président Michel JUNOD** annonce que ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il ne peut pas être soumis au vote.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, au nom des 17 signataires de la liste des amendements, remercie l'assemblée de les avoir presque tous acceptés. Il tient à dire qu'il ne s'agit pas d'une victoire du législatif contre la Municipalité. C'est un signe politique fort et remercie aussi d'ores et déjà la Municipalité car il sait qu'elle va bien utiliser ce budget et qu'elle travaillera à satisfaction.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS suggère qu'une information soit faite à la population concernant le budget, afin qu'elle comprenne mieux s'il y a un peu plus d'herbe qui pousse ou s'il y a moins de lumières à Noël !

M. le Président Michel JUNOD répond qu'il y a des communications dans le Romanel Info sur les séances du Conseil. Il informera là-dessus.

M. le Conseiller Henri PISANI remercie M. le Président du Conseil de l'avoir soutenu concernant sa remarque sur les personnes qui ne votent pas lors des votes du Conseil. Il a remarqué aussi que le changement d'adresse et de numéro de téléphone qu'il a signalé n'a pas été fait sur le site internet de la Commune.

M. le Président Michel JUNOD répond que le bureau a oublié de faire circuler une liste dans les rangs afin que les membres vérifient les données. Mais on va remédier rapidement à l'erreur mentionnée en faisant circuler la liste au prochain conseil pour corrections.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président remercie l'assemblée de la qualité des débats et des décisions prises au cours de ce début de législature pas facile. Il espère que malgré des avis parfois divergents, nous pourrons bénéficier d'une

qualité d'écoute et de respect mutuels entre le Législatif et l'Exécutif, permettant un bon fonctionnement de notre Commune malgré des soucis financiers importants.

Il remercie à son tour la Municipalité pour les bons contacts et la qualité de son travail, de même que tous les employés communaux et les membres du bureau.

Il transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et une bonne année 2012 où beaucoup de travail nous attend encore. Il invite toute l'assemblée au repas de fin d'année à Prazqueron.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER s'associe aux vœux du Président et souhaite que les rapports entre la Municipalité et le Conseil continuent dans la franchise et la transparence. Bonnes Fêtes à tous, et, malgré l'heure tardive, venez au souper par respect pour ceux qui l'ont préparé !

La séance est levée à 22.50 h.

Adopté en séance du

Le Président

Michel JUNOD

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal du 15 décembre 2011**Séance du Conseil communal du jeudi 15 décembre 2011
Communications de la Municipalité**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Je garderai pour la fin le point qui fâche, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque vous aurez très certainement pris connaissance d'un étonnant article paru dans l'édition d'hier de 24 heures.

Tout d'abord, je vous signale que

- ✓ La Municipalité a désigné la Commission Technique et de Salubrité pour la législature 2011 – 2016, dont l'une des missions est de donner un préavis à la Municipalité pour l'octroi des permis d'habiter ou d'utiliser :

- Mme Christine Canu, conseillère municipale, en assume la présidence ;
et en qualité de membre :
- M. le Dr Bernard Giorgis, en remplacement du Dr Wilfred-Eric Rusterholz ;
- M. Olivier Lyon, nouvel architecte-conseil de la commune,
- M. Philippe Porqueddu, ingénieur civil, de Ribi SA
- M. Jean-Jacques Lambelet, ramoneur

ainsi qu'un membre du Bureau technique communal, soit M. Stéphane Auer ou M. Stéphane Rochat qui assume le secrétariat de la CTS.

- Comme prévu dans le cadre du préavis du crédit d'étude, la Municipalité organisera encore, avant de pouvoir statuer sur l'étude du Schéma directeur de circulation multimodal du territoire cantonal sis à l'Ouest de la voie du LEB, une séance d'information avec des panneaux explicatifs à l'intention des habitants des quartiers concernés aura lieu les vendredi 20 en fin d'après-midi et samedi matin 21 janvier 2012, soit au Collège des Esserpys, ou éventuellement dans le cadre de l'EMS Donatella Mauri. Un flyer détaillé informera lesdits habitants de l'organisation de cette réunion qui se déroulera en présence des deux ingénieurs qui ont mené cette étude, de membres de la Municipalité, du Bureau technique et de la Commission d'urbanisme si possible.
- Le Conseil d'Etat nous a adressé une fin de non-recevoir aux multiples demandes de dédommagement pour les frais supplémentaires occasionnés aux communes par « la maintenant fameuse » panne Votelec survenue dans le cadre des élections fédérales du 23 octobre dernier. Cette réponse nous a guère étonnés. Nous avons envoyé un décompte à hauteur de fr. 5'000.-.
- S'agissant du Postulat déposé par la Commission d'urbanisme demandant que le passage à niveau du Chemin de la Sauge à la Gare de Romanel reste fermé pour les véhicules à moteur – entre deux il s'est réouvert –, la Municipalité a reçu plusieurs interventions d'habitants du quartier du Brit demandant que ledit passage à niveau reste ouvert aussi longtemps que le dénivelé du Lussex soit aménagé. Une lettre contresignée par une cinquantaine de personnes nous est également parvenue.

- Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a siégé le jeudi 1^{er} décembre 2011 à Sullens. Les différents points à l'ordre du jour ont été acceptés.
- Monsieur Bernard Cand, employé aux Services Industriels de Romanel, a passé avec succès les examens organisés par la Société suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux pour l'obtention du brevet fédéral de fontainier.

Le fontainier est la personne de confiance du distributeur d'eau de boisson, il exerce sa surveillance sur l'ensemble des installations du service des eaux. Il est responsable que l'eau livrée réponde en tout temps aux exigences légales. Il s'assure que les installations, appareils et équipements soient installés, développés ou modifiés selon les règles de la technique, qu'ils soient régulièrement contrôlés et entretenus.

- Le Chef du Département de l'Intérieur a approuvé, en date du 31 octobre 2011, le Règlement municipal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique. La mise en œuvre des mesures prévues par ce règlement, notamment l'achat de macarons par les résidents, pourra avoir lieu dès le printemps prochain.
- La Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a approuvé le Règlement sur les taxes communales sur l'énergie électrique que votre Conseil a adopté lors de sa dernière séance.
- S'agissant de l'opposition contre le jugement du Tribunal des Mineurs qui vous a été lu lors du dernier Conseil, nous pouvons vous indiquer que l'affaire n'est pas clause puisque le Tribunal cantonal a accepté le recours interjeté par votre municipalité et renvoyé le dossier au Tribunal des mineurs pour jugement.
- Nous pourrions qualifier l'année 2011, pour ce qui concerne la taxe sur les déchets, d' « Annus Horribilis ».

En effet, après avoir pris connaissance en août dernier de l'Arrêt du Tribunal fédéral qui a jugé qu'une taxe forfaitaire par ménage, qui n'incite pas à trier, est contraire au principe du pollueur-payeur, inscrit dans la législation fédérale depuis 1997.

Voilà maintenant, et vous avez pu en prendre connaissance à la lecture de 24 heures d'hier, qu'un nouvel épisode que l'on peut qualifier presque de rocambolesque vient s'ajouter à ce dossier.

Voilà les faits :

- En date du vendredi 2 décembre 2011 a paru dans la FAO l'Arrêt du 30 novembre du Conseil d'Etat autorisant les communes vaudoises à percevoir des contributions annuelles dès le 1^{er} janvier 2012 sur les bases et selon les normes fixées par leurs conseils généraux ou communaux.
- Certains d'entre vous l'auront constaté : premier « couac », dans la colonne « Impôt spécial affecté » ne figure pas, pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne, la mention des 3 points votés par votre Conseil le 10 novembre dernier.
- Après intervention de notre boursière communale, Mme Sandra Caccia, M. Fabrice Weber, directeur de l'Autorité de surveillance des finances communales (ASFICO), a indiqué qu'il s'agissait d'un simple oubli et qu'un rectificatif paraîtrait dans la FAO du vendredi 9 décembre. Nous étions rassurés.
- Quelle ne fut pas notre surprise en constatant que le rectificatif n'a pas paru dans l'édition de vendredi dernier de la FAO.

- Selon les renseignements que nous avons obtenus, cette publication a été « courcircuitee » par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro suite à l'intervention mardi dernier au Grand Conseil du Député du Groupe des Verts, M. Raphaël Mahaim. Nous n'avons pas connaissance de la teneur de la question déposée par le même député à l'origine du recours déposé au TF.
- Devant cette anicroche, notre Municipalité a consulté l'avocat-conseil de la Commune, Me Alain Thévenaz qui a écrit la lettre suivante, datée du 14 décembre, à Monsieur Philippe Leuba, Chef du Département de l'intérieur.

Je vous donne lecture de cette lettre :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que j'ai été consulté par la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, à la suite de la publication, dans la Feuille des avis officiels du 2 décembre 2011, de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 30 novembre 2011, autorisant les communes à percevoir des contributions.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2012 voté par le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne (cf. document annexé) prévoit, pour l'essentiel, un taux d'impôt de 67%.

Un impôt spécial particulièrement affecté au financement partiel du chapitre 450 de la comptabilité communale a été voté à 3%.

Il résulte de l'art. 1^{er} de l'arrêté précité du Conseil d'Etat, qui ne comporte aucune réserve, que l'arrêté d'imposition de la Commune de Romanel-sur-Lausanne a été approuvé par le Conseil d'Etat et que la Commune est donc autorisée à percevoir les contributions votées par le Conseil communal.

Toutefois, une erreur figure dans le tableau publié, en ce sens que l'impôt spécial affecté de 3% n'y est malheureusement pas mentionné.

Selon les renseignements pris par la Municipalité auprès de l'ASFICo, il s'agit d'une pure erreur de retranscription, qui aurait dû être rectifiée par une publication dans la Feuille des avis officiels du 9 décembre 2011. Cette rectification n'a cependant pas été publiée, alors même que l'arrêté d'imposition a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Dans la mesure où le Conseil d'Etat vous a chargé de publier les arrêtés d'imposition, sous forme d'un tableau récapitulatif, je me permets de m'adresser à vous pour vous demander de bien vouloir faire procéder à la publication du rectificatif dès que possible, soit avant Noël, afin que cette question soit réglée.

Je précise ici que plusieurs autres communes vaudoises procèdent de la même manière, en votant un impôt spécial affecté, et que celui-ci a été publié comme il se doit.

En vous remerciant de votre rapide intervention et en demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de ma haute considération.

- Comme l'indique le courrier adressé à M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, nous avons découvert que plusieurs communes de ce canton procèdent de la même manière que Romanel, notamment la Commune de St-Prex qui prévoit depuis plusieurs années d'ailleurs un tel impôt spécial de 4 % pour « les ordures ménagères et autre déchets ».

L'ASFICO, consultée avant l'adoption de notre Arrêté d'imposition, nous l'avait d'ailleurs confirmé.

Le Conseil d'Etat a à nouveau autorisé, selon la FAO du 2 décembre, la Commune de St-Prex a encaissé cet impôt spécial.

- Nous relevons aussi que le Conseil d'Etat a autorisé 131 autres communes vaudoises – représentant plus de 400'000 habitants – à financer le traitement de leurs déchets uniquement par l'impôt.
- On ne voit guère quel avis de droit pourrait justifier une aussi criante inégalité de traitement pour la seule commune de Romanel-sur-Lausanne, si l'on considère les communes qui ne respectent toujours pas le principe du pollueur-payeur tel que défini par l'arrêt du TF publié en août dernier.

Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse du Département de l'Intérieur qui était aujourd'hui aux abonnés absents, légèrement mal pris aux entournures.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

Communications du Bureau du Conseil

- Concernant le postulat de Monsieur Eggen, au nom de la commission d'urbanisme, j'ai demandé un avis juridique auprès du service des communes et des relations institutionnelles sur sa recevabilité. Je vous lis la réponse de Madame Nathalie Durand, juriste :

Le droit d'initiative (articles 30 et suivants de la Loi sur les communes) appartient aux conseillers communaux/généralistes individuellement. Cela étant, à mon avis, cela serait faire preuve de formalisme excessif que de considérer le postulat en question comme irrecevable parce qu'il a été déposé par « les membres de la commission de l'urbanisme ». Les conseillers s'expriment ici en tant qu'individus (« les membres de la commission d'urbanisme » et non pas « la commission de l'urbanisme »).

En conclusion le postulat est recevable.

- Concernant l'intervention de Monsieur Henri Pisani s'étonnant que le total des votants lors des votations du Conseil ne corresponde pas toujours au nombre de conseillers présents. Je rejoins entièrement son avis qu'il n'est pas acceptable que certains membres du Conseil ne se prononcent pas. En effet, nous avons été élus par la population pour les représenter et pour prendre des décisions. Il me paraît donc regrettable que certains ne s'expriment pas, au pire en manifestant leur abstention.

Je vous rappelle d'autre part que notre règlement communal permet à l'article 74 de demander une votation à l'appel nominal ou au bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyé par dix membres.

- Pour terminer sur le fonctionnement du conseil, j'ai constaté lors du dernier conseil une certaine tension entre certains membres de la Municipalité et conseillers. Je rappellerai que chacun a droit au respect de ses opinions et que toute agressivité verbale n'a pas lieu au sein de notre assemblée. J'y serai plus attentif dorénavant afin d'éviter tout dérapage.
- Le 13 novembre a eu lieu, dans de bonnes conditions, le second tour des élections au Conseil des Etats. Je vous donne les résultats pour Romanel :

Bulletins rentrés	765
nuls	3
valables	762
blancs	5
Participation	36.67 %
Mme Savary Géraldine	423 voix
M. Recordon Luc	395 voix
M. Parmelin Guy	324 voix
Mme Moret Isabelle	322 voix

- Le 16 novembre, suite à l'initiative du président du Conseil communal du Mont, nous nous sommes réunis les présidents du sous-arrondissement, soit le Mont, Cheseaux, Romanel, Jouxens et Epalinges.

Nous avons discuté de divers soucis, notamment les difficultés à recruter de nouveaux conseillers, les futures élections à la proportionnelle et les relations avec nos Municipalités. La soirée très agréable s'est poursuivie au carnotzet pour un repas qui nous a permis de continuer nos échanges.

Nous espérons poursuivre ces excellents contacts 1 à 2x / année.

- Le 27 novembre a eu lieu le 1^{er} tour de l'élection complémentaire cantonale pour le conseil d'Etat. Votre bureau, par entrainement intensif devient de plus en plus performant si bien que nous avons figuré au palmarès des 50 premières communes à transmettre les résultats. Je vous en donne les résultats pour notre commune :

Bulletins rentrés	658
nuls	5
valables	653
blancs	21
Mme Métraux Béatrice	301 voix
M. Rapaz Pierre-Yves	273 voix
M. Gétaz Emmanuel	53 voix
M. Gurtner Robert	2 voix

Un 2^{ème} tour aura donc lieu le 18 décembre. Ce dimanche clôturera le marathon des multiples scrutins de l'année qui a mis votre bureau à lourde contribution. Un grand merci à chacun pour l'efficacité, la bonne humeur et l'excellent esprit qu'il règne à chaque fois.

- Le lundi 5 décembre a eu lieu la visite de notre Commune par notre préfet, Monsieur Terribilini, discussion et inspection très détendues, qui s'est terminée par un repas à l'auberge communale. L'examen est réussi, avec toutefois une petite critique sur les PV du Conseil, difficiles à digérer et trop riches, avec un travail considérable pour notre secrétaire. Nous allons profiter de cette critique et des conseils très rapprochés pour vous soumettre une version allégée, préservant toutefois la teneur des débats. Nous avons pris modèle sur les PV faits à Epalinges et proposerons une première version qui vous sera soumise en janvier pour le conseil de ce soir. La différence essentielle est la non reproductivité des rapports de commission qui seront mis en annexes.